fno L'ORTHOPHONISTE
N° 409 | Mai 2021

Accès direct en orthophonie

Évolution nécessaire ou évidence ?

FNO
Les Assises de l'orthophonie, une étape majeure pour améliorer la vie professionnelle des orthophonistes

EXERCICE LIBÉRAL
Élections URPS - Les résultats. Un épilogue marqué par la solidité et la confiance !

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE LA FNO
Un format numérique et personnalisé

SOMMAIRE

L'ORTHOPHONISTE N°409 - MAI 2021

3 ÉDITO

Libéral ? Vraiment ? Ou les nouvelles conditions de l'organisation des soins ...

Par Anne Dehêtre

4 FNO

Les Assises de l'orthophonie, une étape majeure pour améliorer la vie professionnelle des orthophonistes

Par les membres du groupe de travail Assises de la FNO

5 EXERCICE LIBÉRAL

Accès direct en orthophonie, évolution nécessaire ou évidence

Par Emily Benchimol, Anne Dehêtre, Marie Dutilleul, Maude Premier, Christophe Rives, Agnès Siciak-Tartaruga

9 *Élections URPS - Les résultats. Un épilogue marqué par la solidité et la confiance !*

Par Emily Benchimol, Anne Dehêtre, Marie Dutilleul, Christophe Rives

11 CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE LA FNO

Un format numérique et personnalisé

Par l'équipe du Syndicat régional des orthophonistes du Nord-Pas-de-Calais

15 PROMOTION DE LA SANTÉ

La commission Prévention & promotion de la santé

Par Françoise Gérentes, Marie Tabaud-Deboth, Sylvie Zamanski

20 ÉTHIQUE

Les enfants et la pandémie

Par Mireille Kerlan

22 ÉDITION

J'ai repéré pour vous

Par Brigitte Marcotte

23 ODM

Orthophonistes solidaires

Par Élisabeth Manteau-Sépulchre

26 UNADRÉO

Appel à communication - Journées de neurologie de langue française

27 *Appel à communication - Rencontres internationales d'orthophonie 2022*

28 *Concours Glossa du meilleur article issu d'un mémoire d'orthophonie francophone*

29 *Port du masque, langage et communication Une revue de littérature*

37 *XXIe Rencontres internationales d'orthophonie Interview d'Anne Lafay*

Par Géraldine Hillaire-Debove

40 JURIDIQUE

Les régimes matrimoniaux Avantages et inconvénients - 1re partie

Par Maude Premier

45 AGAO

Loi de finances pour 2021

Par Dominique Filippini

49 CLIN D'ŒIL

Disruptif qu'il disait !

Par Aimé Disant

RÉDACTION
78, rue Jean-Jaurès 62330 Isbergues
Tél. 03 21 61 94 91 - Fax : 03 21 61 94 95
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Anne Dehêtre
RÉDACTION, ADMINISTRATION
Magali Dussourd-Deparis
magali.dussourd@orthoedition.com

PHOTOS ORTHOEDITION
Morgane Le Galloudec – Christel Helloin – Michel Barbier
SECRÉTARIAT DE RÉDACTION
Christine Gaudel
PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS AU JOURNAL
Sylvie Tripenne
sylvie.tripenne@orthoedition.com

L'ORTHOPHONISTE est une revue mensuelle éditée par la FNO et offerte par les syndicats régionaux de la FNO à leurs adhérents.
Tarif normal : 90 € / Tarif réduit étudiant : 49 € (Joindre une photocopie de la carte d'étudiant)
Conformément à la loi, la rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier de sa décision.
Couverture : © kronalux / Adobe Stock

Becquart Impressions,
67 rue d'Amsterdam
59200 Tourcoing
ISSN : 0244-9633

© mast3r / Adobe Stock

Anne Dehêtre,
présidente de la FNO

Libéral ? Vraiment ?

Ou les nouvelles conditions de l'organisation des soins …

Les nouveaux dispositifs se multiplient pour les patients dans le but d'améliorer les dépistages, les prises en charges précoces et la coordination entre les professionnels, de provoquer réunions de synthèse et fluidité du parcours de soins…

C'est sur cette dernière que nous pouvons et devons émettre des doutes : fluidité du parcours de soins ? Nous l'avons vécu pour les plus anciens : Paerpa, article 70, Maia, Clic… 4 dispositifs pour prendre en charge et fluidifier les parcours des patients de plus de 75 ans présentant une pathologie complexe.

Et maintenant, pour les plus jeunes, entre 0 et 6 ans, et entre 7 et 12 ans, vont être mises en place les plateformes de coordination et d'orientation (PCO). La FNO ne peut que louer et appeler de ses vœux toute forme d'organisation qui permettra un repérage précoce des troubles du neurodéveloppement, notamment des troubles de la communication et du langage, mais à condition que patients et professionnels s'y retrouvent ! Entre 7 et 12 ans, en effet, des dispositifs existent déjà et sont bien décrits, notamment par le guide de repérage et d'orientation de la Haute Autorité de santé. Nous connaissons aussi les différents niveaux de prise en charge : niveaux 1 et 2 avec des soins de premier et de deuxième recours, niveau 3 avec les centres Ressource et d'Expertises.

Ainsi la création et la mise en œuvre d'un nouveau dispositif PCO auraient un objectif primordial et ô combien nécessaire pour les familles : permettre la prise en charge financière de soins assurés par des professionnels de santé non conventionnés avec l'Assurance maladie. Comment ? Les plateformes passent des conventions avec ces professionnels (ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues…) et leur assurent ainsi une prise en charge à 100 % des soins qu'ils assurent, en les réglant directement.

Mais ces plateformes proposent souvent aux professionnels de santé conventionnés avec l'Assurance maladie une convention à signer, les engageant à des contraintes relevant quasiment du salariat : horaires et jours de prise en charge, justification de leur police d'assurance. D'autres dispositifs choisissent aussi de passer par un conventionnement avec les orthophonistes : le PCPE, par exemple…

Les orthophonistes en libéral ont choisi ce mode d'exercice : le libéral, avec ses devoirs envers l'Assurance maladie et les patients et ses contraintes, mais aussi avec ses libertés.

La FNO appelle donc tous et toutes les collègues à être particulièrement vigilant·es vis-à-vis de tous ces dispositifs visant à améliorer les parcours des patients. Oui, pour cette facilitation de l'accès aux soins mais pas au détriment d'un exercice professionnel, qui dans le cas des orthophonistes, reste particulièrement bien encadré par notre convention nationale avec l'Assurance maladie permettant aussi l'accès à des soins remboursés aux patients ! Les orthophonistes ont signé cet engagement depuis fort longtemps…